

Question présentée par la députée :

M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt : 28 novembre 2017

Question écrite urgente

Au DIP, les victimes d'abord : veut-t-on vraiment écouter leur parole ?

Au sein du DIP, quelle est la procédure actuelle mise en place pour que des jeunes, filles et garçons, qui voudraient exprimer des abus subits de la part d'enseignants, puissent le faire dans un cadre leur garantissant une neutralité d'écoute et de prise en charge ?